

**COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE  
du mardi 15 février 2022 à 18 H 30.**

---

**Présents :** CHARTIER Mickaël, SAUJON Philippe, BUREL Sébastien, FRAFIL Tony, REAULT Christiane, GUERIN Charène

**Secrétaire de séance :** Monsieur SAUJON Philippe

**Absent :** BREILLAD Maxime

---

**ORDRE DU JOUR**

---

- ✓ Approbation du Compte rendu du 7 décembre 2021 ;
  - ✓ Délibération : convention retraite CNRACL (CDG) ;
  - ✓ Délibération : convention pour calculer l'indemnité chômage ;
  - ✓ Délibération : renouvellement de l'adhésion au service commun de maintenance informatique (CCPG) ;
  - ✓ Délibération : journée de solidarité proratisé = 2.5h
  - ✓ Délibération : protection sociale complémentaire ;
  - ✓ Délibération : rémunération agent recenseur ;
  - ✓ Délibération : modification statut CCPG ;
  - ✓ Motion RN149 ;
  - ✓ Devis isolation 4 et 6 route de la Ferrière ;
  - ✓ Questions diverses.
- 

1- Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

2- **Délibération : Convention retraite CNRACL (CDG)**

Après une présentation de la nouvelle convention, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas la renouveler auprès du CDG car plus aucun agent CNRACL.

3- **Délibération : Convention pour calculer l'indemnité chômage (CDG)**

Le CDG propose des prestations pour accompagner la collectivité dans le traitement des demandes d'allocation de retour d'aide à l'emploi.

Après une présentation de la nouvelle convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- **Délibération : Renouvellement de l'adhésion au service commun de maintenance informatique (CCPG)**

Après une présentation du service commun informatique de la CCPG, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du service commun informatique.

#### **5- Délibération : Journée de solidarité proratisé**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 a instauré une « journée de solidarité » destinée au financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Cette journée peut être accomplie par

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai,
- Le travail d'un jour de RTT
- Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

La durée de cette journée est réduite au prorata de leur temps de travail soit 2h30 pour l'agent de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **6- Délibération : débat sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de débattre sur la PSC. La PSC est une couverture sociale facultative apportées aux agents publics, en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n°2020-175 du 17 février 2021.

Le décret prévoit deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics, à savoir :

- **La labellisation**
- **La convention de participation**

Après en avoir débattu, l'assemblée se positionne à l'unanimité que la convention de participation auprès du CDG sera la proposition la plus adéquate pour la collectivité.

#### **7- Délibération : Rémunération agent recenseur**

Madame Isabelle NAULIN a été recrutée pour effectuer le recensement 2022. En 2016, l'indemnité forfaitaire était de 480 € brut. Monsieur le Maire propose une augmentation de l'indemnité de l'agent à hauteur de 520 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **8- Délibération : Modification des statuts de la CCPG**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine telles que décrites ci-dessus pour une application au 1<sup>er</sup> mai 2022,
- d'approuver le projet de statuts ci-annexé,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir discuté, le conseil municipal vote avec 5 voix Pour et 1 Abstention.

#### **9- Motion RN149**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le projet lié à la Motion de la RN149.

Le conseil municipal est en accord avec la motion et accepte de la signer.

#### **10- Devis pour l'isolation du 4 et 6 route de la Ferrière**

Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise MAUPIN pour isoler les combles des locatifs du 4 et 6 route de la Ferrière. Une trappe d'accès doit être créée afin de faciliter l'accès à l'entrepreneur. Après une présentation du devis avec un reste à charge de 374,77 € le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

## **11- Questions diverses**

- L'installation d'un tableau d'affichage au cimetière est obligatoire pour présenter le règlement intérieur aux visiteurs. Le choix d'un grand panneau présente une contrainte dû à l'emplacement. Proposition d'une deuxième entrée du côté du terrain VERGNAULT. Possibilité de création d'un support plus adapté pour installer le panneau d'affichage.
- L'église est accessible par la porte principale. Les clés sont à récupérer en mairie. La porte de la chapelle doit être fermée, il est donc proposé d'installer un verrou à l'intérieur.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les subventions allouées par le conseil départemental (lecture du courrier).
- La facture de l'EARL La grande Métairie de Lhoumois a envoyé sa facture concernant le remplissage de la réserve incendie soit 4 tours avec une tonne à eau pour un total de 240 €. Il va être demandé aux 3 autres administrés leur RIB afin d'effectuer le paiement dans les plus brefs délais.
- GROUPAMA a fait une proposition pour une assurance mission collaborateurs et élu(e)s. Elle consiste à assurer tous les déplacements des agents comme des élus (formation, achats divers, réunions ...). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Monsieur le Maire lit à l'assemblée un courrier reçu d'un habitant (Monsieur CLEMENTS) qui présente ses vœux aux membres du conseil.
- Une convention avec une fourrière pour animaux errants est obligatoire pour toutes les communes. Des renseignements seront pris auprès de la ville de Parthenay pour connaître les démarches et les conditions éventuelles qui pourront être prises par la commune.
- Une demande concernant le dispositif « Argent de poche » a été faite à la mairie. Une prévision budgétaire sera mise en place afin de répondre positivement aux sollicitations. Mais le peu de missions et le manque de personnel pour superviser les jeunes ne permet pas d'envisager une mise en place correcte du dispositif.
- Le paiement de la facture M-RY pour les travaux concernant le projet « Eaux pluviales » n'a pas pu s'effectuer sur l'exercice 2021. Après un accord avec la société M-RY, la facture sera réglée dès le vote du budget.

Fin de la séance : 20h30